

Orientation 06-2: Promouvoir une gestion équilibrée des forêts qui invite au partage de ces espaces

Orientation 06-2: Promouvoir une gestion équilibrée des forêts qui invite au partage de ces espaces

Une des problématiques récurrentes du Parc national des Cévennes est le morcellement de la propriété foncière. La forêt n'échappe pas à cette réalité et la superficie réduite des parcelles forestières, et donc des unités de gestion, constitue un frein à la gestion. De nombreux espaces forestiers, difficiles d'accès, restent ainsi très peu exploités.

Dans ce contexte, le regroupement du foncier privé pour faciliter la mise en oeuvre de plans de gestion durable, élaborés à partir de diagnostics écologiques et environnementaux, est une priorité partagée avec les propriétaires.

Les forêts occupent une part importante du territoire, constituent de fait les espaces majoritaires du Parc national des Cévennes et sont potentiellement un atout pour le développement touristique.

Le défi à relever est de mettre en oeuvre des traitements sylvicoles permettant de rendre les forêts plus accueillantes, tout en augmentant leur caractère naturel et en préservant les espèces et milieux remarquables. La certification forestière, qui constitue une reconnaissance de gestion durable et multifonctionnelle qui intègre ces critères, est à encourager sur l'ensemble du territoire.

Dans la mesure où la gestion forestière s'inscrit nécessairement dans le long terme, les perspectives de changement climatique concernent fortement les forestiers. C'est pourquoi les partenaires de la charte s'engagent aux côtés des organismes de recherche pour mener les expérimentations permettant de mieux connaître ses impacts et mettre au point des stratégies forestières d'atténuation des effets du changement climatique.

- **Mesure 6.2.1. Soutenir l'élaboration de plans de gestion durable des forêts privées**

Seules les propriétés forestières de surface supérieure ou égale à 25 ha sont soumises à l'obligation de se doter d'un Plan simple de gestion (PSG). 18 % des propriétés privées du territoire bénéficient d'un PSG. Le fractionnement de la propriété est donc un des principaux freins à la mise en place d'un cadre de gestion durable.

Le regroupement des petites propriétés forestières et de leurs propriétaires est nécessaire pour augmenter la superficie des unités de gestion et développer, raisonner et organiser la gestion forestière.

Un appui technique et financier est proposé aux propriétaires volontaires pour réaliser des opérations foncières ou pour se regrouper (en groupements forestiers, associations syndicales, etc.).

L'élaboration ou la révision des plans de gestion, y compris en deçà des seuils obligatoires, est encouragée et s'accompagne d'une réflexion sur les enjeux environnementaux (cartographie

Orientation 06-2: Promouvoir une gestion équilibrée des forêts qui invite au partage de ces espaces

d'habitats, localisation des espèces à enjeux, etc.). La gestion est établie en conformité avec les annexes vertes des Schémas régionaux de gestion sylvicole.

[...]

Rôle de l'établissement public du Parc national

Réalisation de l'expertise environnementale dans le coeur et appui à sa réalisation dans l'aire d'adhésion

Participation aux politiques foncières

Contributions des communes adhérentes

Mise en place de plan de gestion sur les sectionnaux à vocation forestière avérée

Principaux autres partenaires à mobiliser

Régions, Départements

DDT

ONF, CRPF, coopératives forestières

SAFER

- **Mesure 6.2.2. Promouvoir des sylvicultures permettant d'alimenter la filière bois tout en augmentant le caractère naturel des forêts**

Les forêts du territoire du Parc national ont des origines très diverses et présentent des degrés de naturalité variables : forêts anciennes n'ayant jamais été transformées, forêts issues des reboisements RTM et dans lesquelles on observe une reprise de dynamique naturelle, plantations récentes monospécifiques, forêts issues de recolonisation naturelle, ...

Les sylvicultures poursuivent l'objectif d'augmenter la part de bois de qualité pour un approvisionnement de la filière locale en produits à forte valeur ajoutée. La préservation des paysages du Parc national, des milieux forestiers et des espèces forestières à enjeux, ainsi que de toute la biodiversité de l'écosystème forestier, nécessite de favoriser une gestion et des essences de peuplements les plus proches possible des forêts naturelles.

Les essences autochtones et les mélanges d'essences sont privilégiés.

A l'heure actuelle, de nombreuses essences allochtones font l'objet de plantations, notamment pour le bois de construction. Dans ces peuplements, le caractère naturel sera également recherché en adaptant les interventions (type de coupes, matériel...) et en favorisant l'hétérogénéité des structures (recherché entre autre par une plus grande diversité des traitements), la diversité et la régénération naturelle.

La représentation des stades de sénescence dans les écosystèmes forestiers (trame de vieux bois, libre évolution des massifs forestiers identifiés dans la carte des vocations) est

Orientation 06-2: Promouvoir une gestion équilibrée des forêts qui invite au partage de ces espaces

encouragée.

Les forestiers sont sensibilisés à cet enjeu et aux solutions économiquement acceptables pouvant être engagées. Des journées de formation et d'échanges techniques sont organisées, sur la base notamment d'un réseau de parcelles de référence.

Des supports d'information pédagogiques et des fiches par itinéraire technique sont rédigés et diffusés. Un catalogue des stations forestières, permettant de favoriser la bonne adaptation des essences aux conditions stationnelles et le recours à la diversité des essences, est élaboré.

Rôle de l'établissement public du Parc national

Accompagnement et animation technique, financement d'études et de projets

Contributions des communes adhérentes

Gestion forestière durable des bois communaux et sectionnaux

Principaux autres partenaires à mobiliser

DRAAF et DDT

ONF

Régions

CRPF, coopératives forestières, syndicat des propriétaires forestiers, experts forestiers, Institut pour le développement forestier

ENGREF

• Mesure 6.2.3. Préserver et valoriser les paysages forestiers

La forêt occupe plus de 70% de la surface du Parc national des Cévennes et contribue très largement à ses paysages. Par la sylviculture qu'il met en oeuvre, le propriétaire ou le gestionnaire façonnent donc le paysage.

Des sessions de formation sont organisées pour développer la sensibilité des propriétaires, des gestionnaires et des personnels techniques à la qualité des paysages. Elles permettent aux professionnels de connaître les méthodes sylvicoles adaptées à la préservation des paysages.

[...]

Rôle de l'établissement public du Parc national

Accompagnement et animation technique,

Financement d'études et de projets

Contributions des communes adhérentes

Gestion forestière durable des bois communaux et sectionnaux

Orientation 06-2: Promouvoir une gestion équilibrée des forêts qui invite au partage de ces espaces

Principaux autres partenaires à mobiliser

Régions, Départements

DRAAF et DDT

ONF

CRPF, coopératives forestières, syndicat des propriétaires forestiers, experts forestiers, Institut pour le développement forestier

ENGREF

Groupement de Développement Forestier du Gard

- **Mesure 6.2.4. Développer les certifications forestières, garantes d'une forêt multifonctionnelle gérée durablement**

En quelques années, les enjeux de protection des forêts et de développement durable sont devenus prioritaires. Préserver les forêts s'avère aujourd'hui essentiel pour atténuer le changement climatique et la gestion forestière doit en tenir compte.

Aujourd'hui, des certifications qui garantissent à la fois une gestion forestière durable et la prise en compte de la multifonctionnalité de la forêt existent. Deux dispositifs principaux sont proposés à l'échelle mondiale et adaptés localement : le Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) et le Conseil de soutien de la forêt (FSC). Ces schémas de certification sont crédibles et reconnus, et la certification des bois devient une condition d'accès à certains marchés publics et privés. Des décrets sur les achats publics de bois imposent de plus en plus leur certification dans les cahiers des charges. Les négociants et la grande distribution privilégient également les bois certifiés pour répondre à la demande des consommateurs.

Afin de promouvoir une gestion durable des forêts comme pour répondre aux exigences des marchés, l'ensemble des acteurs de la filière bois est encouragé à se doter d'une certification forestière (PEFC, FSC ou équivalent).

Les acheteurs publics et privés sont invités à intégrer dans leurs marchés des clauses privilégiant les bois issus de forêts gérées durablement. L'établissement public s'engage sur un objectif de 100% de ses achats de bois (mobilier, chauffage,...) issus de forêts gérées durablement à horizon 2020.

Rôle de l'établissement public du Parc national

Accompagnement technique

Contributions des communes adhérentes

Certification des bois communaux et sectionnaux

Principaux autres partenaires à mobiliser

Régions

DRAAF, DDT, ONF

Orientation 06-2: Promouvoir une gestion équilibrée des forêts qui invite au partage de ces espaces

FNCofor
CRPF, syndicat des propriétaires forestiers
Organismes certificateurs PEFC et FSC
Arfobois

- **Mesure 6.2.5. Anticiper et s'adapter aux effets du changement climatique sur les forêts**

Les forêts, comme la plupart des écosystèmes du territoire, évolueront sous l'effet du changement climatique à venir.

Les acteurs forestiers, habitués à planifier la gestion à long terme, sont très sensibles à cette question et souhaitent se mobiliser aux côtés de l'établissement public du Parc national des Cévennes afin d'anticiper les effets du changement climatique sur les forêts et en adapter la gestion.

[...]

Dans le coeur du Parc national, des cartes de sensibilité des peuplements forestiers au changement climatique sont dressées par l'établissement public en lien avec la recherche scientifique, en s'appuyant notamment sur le travail effectué pour les catalogues de stations forestières.

Rôle de l'établissement public du Parc national

Accompagnement et animation technique,
Financement d'études et de projets

Principaux autres partenaires à mobiliser

Etat, DSF

ONF

Régions

CRPF

INRA, CNRS, IRSTEA, ENGREF

Référence ID de l'article : #3272

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2016-09-22 19:08